

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1965****19 octobre 2006****SOMMAIRE**

<b>A.F.I. International S.A.</b> . . . . .	<b>94280</b>	<b>bourg</b> . . . . .	<b>94290</b>
<b>AC Fashion Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94298</b>	<b>Infralux, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94313</b>
<b>AC Fashion Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94300</b>	<b>JER Bishopsgate, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94313</b>
<b>Aggregate Company, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94309</b>	<b>JER Europe Fund III 2, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94312</b>
<b>Biosys S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94318</b>	<b>JER Europe Fund III 9, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94290</b>
<b>Bolnievi Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94314</b>	<b>JER Victor Hugo, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94313</b>
<b>BRACHEM S.A., Brahms Chemical Intermediate, Luxembourg</b> . . . . .	<b>94310</b>	<b>Karifia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94294</b>
<b>BRACHEM S.A., Brahms Chemical Intermediate, Luxembourg</b> . . . . .	<b>94312</b>	<b>Lagros Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94318</b>
<b>C.S.N. S.A., Remich</b> . . . . .	<b>94291</b>	<b>LEI Anterra Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94297</b>
<b>Capellae Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94280</b>	<b>LEI UK Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94314</b>
<b>Castel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94300</b>	<b>Lifemark S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94288</b>
<b>Cellular Energy S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94314</b>	<b>LNR Europe Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94314</b>
<b>Cerafirst S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94318</b>	<b>LNR Europe Investors, S.à r.l., Sicar, Luxembourg</b> . . . . .	<b>94307</b>
<b>Charisma S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94319</b>	<b>Logitron International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94307</b>
<b>Conship S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94317</b>	<b>Logitron International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94307</b>
<b>DH Kent, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94316</b>	<b>LP1 Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94315</b>
<b>DH Residencia, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94317</b>	<b>Mannelli &amp; Associés S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>94281</b>
<b>DHCRE II Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94316</b>	<b>Maramco S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94320</b>
<b>DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94317</b>	<b>Men's, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94288</b>
<b>diffusion saint-paul S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94301</b>	<b>Merfin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94300</b>
<b>EDome Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94280</b>	<b>Millennium European Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94315</b>
<b>Euro-Plan &amp; Projekt A.G., Strassen</b> . . . . .	<b>94319</b>	<b>NEC Philips Unified Solutions Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94315</b>
<b>Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94316</b>	<b>Ofima S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94307</b>
<b>Fincimec Group S.A.</b> . . . . .	<b>94279</b>	<b>Partrade S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94295</b>
<b>Fondation Alzheimer</b> . . . . .	<b>94317</b>	<b>Provencal Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94285</b>
<b>Futura S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94283</b>	<b>Publilatina S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94306</b>
<b>Globalux Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94281</b>	<b>Samt International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94308</b>
<b>Gratings Europe Industry S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94291</b>	<b>Samt International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94309</b>
<b>Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94312</b>	<b>Sarmod Investissements S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94301</b>
<b>Haus Meerblick S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94301</b>	<b>Schneider Consulting S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94316</b>
<b>Hemera S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94292</b>	<b>Sistema Tessile S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94320</b>
<b>Ichima Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94319</b>	<b>Spaqui S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94310</b>
<b>ING Belgium International Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94287</b>	<b>TrizecHahn Developments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94274</b>
<b>ING Lion S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>94287</b>	<b>Trucy S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>94295</b>
<b>ING Private Capital Management S.A., Luxembourg</b> . . . . .		<b>Vermietungsgesellschaft Objekt Strassen S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>94284</b>

**TrizecHahn DEVELOPMENTS, Société à responsabilité limitée,  
(anc. TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED).**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.  
R. C. Luxembourg B 92.463.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third of July,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed,

There appeared:

TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 71.480),

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on July 22, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its principal establishment at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 92.463), whose articles of association were adopted pursuant to a notarial deed on the 30th of January 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on the 15th of April 2003, number 408. The articles of association have not been modified since.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner acknowledges that all necessary steps have been taken in Gibraltar to transfer the registered office of the Company from 57/63 Line Wall Road, Gibraltar to 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and hereby approves such transfer.

*Second resolution*

The sole partner decides to modify the Company's name from TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED to TrizecHahn DEVELOPMENTS.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole partner decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is established by the current owner of the shares referred to hereafter and all those who may become partners in future a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of TrizecHahn DEVELOPMENTS.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,775.- (twelve thousand seven hundred and seventy-five euro) represented by 511 (five hundred and eleven) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The shares of the Company are freely transferable among partners.

Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in case of resolutions by circular means approves: and signed by all the managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on January first, and ends on December thirty-first.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.»

#### *Fourth resolution*

The sole partner decides to confirm the mandates of the following directors of the Company, who shall from now on be named managers of the Company, for an indefinite period:

- a) Mr Robert Wickham, executive, born on January 20th, 1957 in Hamilton, Canada, residing at 1267 Cleaver Drive, Oakville, Ontario L6J 1W2, Canada;
- b) Mr James Bradley Unsworth, executive, born on the 10th of April 1959, in Kentville, Canada, residing at Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, The Netherlands;
- c) Mr Jean Lemaire, executive, born on the 10th of July 1953 in Bastogne, Belgium, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

#### *Fifth resolution*

The sole partner accepts the resignation of Ms. Nancy Whipp as manager of the Company with effect as of June 4, 2004 and decides to grant full discharge to Ms. Nancy Whipp for her mandate as manager of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois siège social au 28, rue Jean-Baptiste (R.C.S. Luxembourg B 71.480),

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 22 juillet 2004,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son principal établissement au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 92.463), dont les statuts ont été adoptés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 2003, numéro 408. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique constate que toutes les opérations requises ont été réalisées à Gibraltar afin de transférer le siège social de la Société du 57/63 Line Wall Road, Gibraltar au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et approuve le transfert en question.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED en TrizecHahn DEVELOPMENTS.

#### *Troisième résolution*

Suite à ces décisions, l'associé unique décide de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi par le propriétaire actuel des parts auxquelles il est fait référence ci-après et par tous ceux qui pourraient le devenir par la suite une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle; financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de TrizecHahn DEVELOPMENTS.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.775,- (douze mille sept cent soixante-quinze euros) représentée par 511 (cinq cent onze) parts sociales, d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucun avis n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lors de l'adoption d'une résolution par voie circulaire approuvée et signée par tous les gérants.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de confirmer le mandat des administrateurs suivants de la Société, lesquels seront dorénavant appelés gérants, pour une période indéterminée:

a) Monsieur Robert Wickham, administrateur de sociétés, né le 20 janvier 1957 à Hamilton, Canada, demeurant au 1267 Cleaver Drive, Oakville, Ontario L6J 1 W2, Canada;

b) Monsieur James Bradley Unsworth, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1959 à Kentville, Canada, demeurant à Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas;

c) Monsieur Jean Lemaire, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique, demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Madame Nancy Whipp en tant que gérant de la Société avec effet au 4 juin 2004 et donne pleine et entière décharge à Madame Nancy Whipp pour l'exercice de son mandat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deprez, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004, vol. 887, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2004.

J.-J. Wagner.

(063988.2/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

### **FINCIMEC GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 35.223.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 décembre 2004 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

1. Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, l'Assemblée ratifie la nomination par cooptation de Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Martin A. Rutledge, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089725.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**CAPELLAE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.043.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04627, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(091504.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**A.F.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 17.321.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2005 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

1. Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Messieurs Serge Tabery et Didier Schönberger aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Martin A. Rutledge et de Mademoiselle Josiane Schmit, administrateurs démissionnaires.

2. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs Serge Tabery, Didier Schönberger et de Madame Véronique Wauthier pour une période de 5 ans.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. pour une période de 1 an.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

3. Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Serge Tabery et Didier Schönberger et Madame Véronique Wauthier.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089723.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**EDome HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 98.332.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2006 que:

1. Suite aux démissions de MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et Robert Hovenier en tant qu'administrateurs de la société, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- TIM WIJNEN HOLDING B.V., R.C.S. Oost-Brabant n° 16083198, avec siège social à Neutrolaan 30 parterre, 5405 NH Uden;

- XEEPER VENDING CONCEPTS B.V., R.C.S. Oost-Brabant n° 17136646, avec siège social à Neutrolaan 30 parterre, 5405 NH Uden;

- STICHTING EMAILDOME, R.C.S. Oost-Brabant n° 17180623, avec siège social à Neutrolaan 30 parterre, 5405 NH Uden.

La durée des mandats des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

2. Le siège social de la société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour EDome HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089753.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**MANNELLI & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 42.593.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 mai 2006*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs en fonction, à savoir Messieurs Remo Mannelli, Wolfgang Eckers, Reiner Krippes et Maître Pierre Thielen pour une période de 6 ans qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Wolfgang Eckers et Monsieur Reiner Krippes à la fonction de délégué à la fonction journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle à chacun.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour MANNELLI & ASSOCIES S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089740.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 99.159.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The Spanish company TURMED, S.L., UNIPERSONAL, with registered office in Palma de Mallorca, Spain, Avenida Gran Via Asima 23, Poligono de San Castello, recorded with the Companies' Register of Palma de Mallorca in volume 1984, book 0, folio 91, section 8, page number PM-43948, here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the private limited company GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 99.159, has been incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, on February 11, 2004, published in the Mémorial C number 366 April 2, 2004,

and that the articles of association have been modified pursuant to deeds of the aforesaid notary Tom Metzler on April 5, 2004, published in the Mémorial C number 565 of June 2, 2004, and on June 9, 2004, published in the Mémorial C number 812 of August 7, 2005.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole present partner of the said company and that it has made the following statement and has taken the following resolution:

*Statement*

The appearing person states that following the contribution on December 28, 2004, the company IBEROSTAR HOTELES Y APARTAMENTOS, S.L. with registered office at E-07012 Palma de Mallorca (Spain), 26, C/Bonaire, has transferred its two thousand nine hundred (2,900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the said company GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l. to the unipersonal company TURMED, S.L., prenamed.

*Resolution*

As a consequence of the foregoing statement, the appearing part decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at seventy-two thousand and five hundred Euro (EUR 72,500.-) represented by two thousand and nine hundred (2,900) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, which are all held by the sole shareholder, the Spanish company TURMED, S.L., UNIPERSONAL with registered office in Palma de Mallorca, Spain, Avenida Gran Via Asima 23, Poligono de San Castello, recorded with the Companies' Regsiter of Palma de Mallorca in volume 1984, book 0, folio 91, section 8, page number PM-43948.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney in and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six. le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société espagnole TURMED, S.L., UNIPERSONAL, avec siège à Palma de Mallorca, Espagne, Avenida Gran Via Asima 23, Poligono de San Castello, inscrite au registre des sociétés de Palma de Mallorca dans le volume 1984, livre 0, folio 91, section 8, page numéro PM-43948,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.159, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C numéro 366 du 2 avril 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Tom Metzler en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 565 du 2 juin 2004 et en date du 9 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 812 du 7 août 2005.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a fait la constatation suivante a pris la résolution suivante:

*Constatation*

La comparante constate qu'en vertu de l'apport du 28 décembre 2004, la société IBEROSTAR HOTELES Y APARTAMENTOS, S.L., avec siège social à E-07012 Palma de Mallorca (Espagne), 26, C/Bonaire, a transféré ses deux mille neuf cents (2.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,- EUR) chacune dans la prédite société GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l. à la société TURMED, S.L., UNIPERSONAL, préqualifiée.

*Résolution*

Suite à la constatation qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 72.500,-) représenté par deux mille neuf cents (2.900) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui sont toutes détenues par l'associée unique, la société espagnole TURMED, S.L., UNIPERSONAL, avec siège à Palma de Mallorca, Espagne, Avenida Gran Via Asima 23, Poligono de San Castello, inscrite au registre des sociétés de Palma de Mallorca dans le volume 1984, livre 0, folio 91, section 8, page numéro PM-43948.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2006, vol. 537, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088748.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**FUTURA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.594.

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FUTURA S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.594, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 477 du 22 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 378 du 8 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 141.364,50 (cent quarante et un mille trois cent soixante-quatre euros et cinquante cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 172.351,19 (cent soixante-douze mille trois cent cinquante et un euros et dix-neuf cents), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes jusqu'à due concurrence, à souscrire et à libérer par les Actionnaires existants par un apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 141.364,50 (cent quarante et un mille trois cent soixante-quatre euros et cinquante cents) correspondant à une partie de la créance certaine, liquide, et exigible qu'ils détiennent envers la société FUTURA S.A., figurant au passif des comptes annuels et approuvés de la société au 31 décembre 2005, entraînant l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

2. Souscription par chacun des Actionnaires existants à l'augmentation de capital social mentionnée au point 1.

3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 47.351,19 (quarante-sept mille trois cent cinquante et un euros et dix-neuf cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 172.351,19 (cent soixante-douze mille trois cent cinquante et un euros et dix-neuf cents) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par absorption d'une partie des pertes reportées figurant au passif des comptes annuels et arrêtés au 31 décembre 2005, sans annulation des actions existantes, mais par diminution du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes.

4. Acceptation de l'instauration d'une valeur nominale fixée à EUR 5,- (cinq euros) par action suite à la réduction de capital social mentionnée au point 3.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 141.364,50 (cent quarante et un mille trois cent soixante-quatre euros et cinquante cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 172.351,19 (cent soixante-douze mille trois cent cinquante et un euros et dix-neuf cents), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes jusqu'à due concurrence.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée par les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de EUR 141.364,50 (cent quarante et un mille trois cent soixante-quatre euros et cinquante cents), figurant au passif des comptes annuels et approuvés de la société au 31 décembre 2005, exis-

tant à leur profit et à charge de la société anonyme FUTURA S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 3 juillet 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Roland Klein de la société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN, S.à r.l., avec siège social à Itzig, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de EUR 141.364,50 à transformer en capital correspond à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 47.351,19 (quarante-sept mille trois cent cinquante et un euros et dix-neuf cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 172.351,19 (cent soixante-douze mille trois cent cinquante et un euros et dix-neuf cents) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par absorption d'une partie des pertes reportées figurant au passif des comptes annuels et arrêtés au 31 décembre 2005, sans annulation des actions existantes, mais par diminution du pair comptable des 25.000 (vingt-cinq mille) actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer une valeur nominale fixée à EUR 5,- (cinq euros) par action suite à la réduction du capital social ci-avant réalisée.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille huit cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, T. Grosjean, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 26, case 5. – Reçu 1.413,65 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J.-J. Wagner.

(088749.3/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT STRASSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.758.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2006*

L'Assemblée prend acte de la démission de MM. Luc Plasman (résidant à Bever, Belgique), Jan Eijkemans (résidant à Zeist, Pays-Bas) et Philippe Catry (avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) et nomme, en remplacement, MM. Philippe Gusbin et Jean-Claude Senepart (tous deux avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), en qualité d'administrateur.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007 qui statuera sur les comptes de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089768.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**PROVENCAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 116.230.

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROVENCAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.230, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 10 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Diseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification du régime actuel de signature.
  - 2.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.
  - 3.- Augmentation du nombre des administrateurs à quatre et nomination de Madame Andrea Shelley Dennis comme nouvel administrateur de la société.
  - 4.- Réorganisation des pouvoirs de signature des administrateurs de la société.
- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs jusqu'à un montant de 50.000,- EUR et par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B pour tout montant supérieur à 50.000,- EUR.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs jusqu'à un montant de 50.000,- EUR et par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B pour tout montant supérieur à 50.000,- EUR.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et de nommer comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Andrea Shelley Dennis, directeur, née à Londres (Royaume-Uni), le 26 juin 1967, demeurant à Londres W1U 2LZ, Wigmore Place 23 (Royaume-Uni),  
et de confirmer Messieurs Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran et Jean-Bernard Zeimet comme administrateurs de la société.

Le mandat des nouveaux administrateurs finira avec le mandat des autres administrateurs en fonction le 10 mai 2012.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs comme suit:

*Administrateur de catégorie A:*

Madame Andrea Shelley Dennis.

*Administrateurs de catégorie B:*

Messieurs Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran et Jean-Bernard Zeimet.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la version anglaise: / Follows the English version:**

In the year two thousand and six, on the nineteenth of June.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) PROVENCAL INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 116.230, incorporated by deed of the undersigned notary on the 10th of May 2006, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary on the 12th of May 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The chairman appoints as secretary Mrs Géraldine Diseur, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre Taskiran, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which, after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

- 1.- Change of the present system of signature.
  - 2.- Amendment thereto of the last paragraph of article 7 of the articles of association.
  - 3.- Increase of the number of directors from three to four and nomination of Mrs Andrea Shelley Dennis as new director of the company.
  - 4.- Reorganization of the powers of signature of the directors of the company.
- After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to change the present system of signature of the directors of the company, which will henceforth be bound by the individual signature of one of the directors up to an amount of 50,000.- EUR and by the joint signature of one director of category A and by one director of category B for all amount superior to 50,000.- EUR.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the last paragraph of article seven of the articles of association to give it the following wording:

«**Art. 7. (last paragraph).** The company will be bound by the individual signature of one of the directors up to an amount of 50,000.- EUR and by the joint signature of one director of category A and by one director of category B for all amount superior to 50,000.- EUR.»

*Third resolution*

The meeting decides to increase the number of directors of the company from three to four and to appoint as new director of the company:

- Mrs Andrea Shelley Dennis, director, born in London (United Kingdom), on the 26th of June 1967, residing in London W1U 2LZ, Wigmore Place 23 (United Kingdom),
- and to confirm Messrs. Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran and Jean-Bernard Zeimet as directors of the company.

The mandate of the new directors will expire with the mandate of the other directors in function on the 10th of May 2012.

*Fourth resolution*

The meeting decides to reorganize the powers of signature of the directors as follows.

*Director of category A:*  
Mrs Andrea Shelley Dennis.

*Directors of category B:*  
Messrs. Christian Bühlmann, Alexandre Taskiran and Jean-Bernard Zeimet.

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Ch. Bühlmann, G. Diseur, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2006, vol. 537, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088750.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**ING LION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.504.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006*

L'Assemblée prend acte de la démission de MM. Luc Plasman (résidant à Bever, Belgique), Jan Eijkemans (résidant à Zeist, Pays-Bas) et Philippe Catry (avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) et nomme, en remplacement, MM. Philippe Gusbin et Jean-Claude Senepart (tous deux avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), en qualité d'administrateur.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007 qui statuera sur les comptes de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089772.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**ING BELGIUM INTERNATIONAL FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.080.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2006*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe Catry (dont l'adresse professionnelle est sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), de son poste d'administrateur et ratifie la nomination en son remplacement de Monsieur Murad Ikhtiar, dont l'adresse professionnelle est sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Bernard Coucke, Murad Ikhtiar (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Bertrand Soenen et Jean-Pierre Straet (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles), sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Le Président prend acte de l'acceptation de leur mandat, par les administrateurs.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089777.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**LIFEMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 113.616.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 juillet 2006*

1. MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

2. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur, avec effet au 26 juillet 2006.

3. FIDES (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 41.469, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur, avec effet au 26 juillet 2006.

4. MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 41.471, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur, avec effet au 26 juillet 2006.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Régime de signature statutaire:

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

5. Le siège social a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIFEMARK S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089775.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**MEN'S, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 118.576.

## STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jorge Garrido Rodrigues, employé privé, né à Luxembourg, le 3 janvier 1977, demeurant à L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MEN'S.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'articles de confection masculine et féminine, avec la vente d'accessoires et de chaussures.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jorge Garrido Rodrigues, employé privé, demeurant à L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.
- 2.- Monsieur Jorge Garrido Rodrigues, employé privé, né à Luxembourg, le 3 janvier 1977, demeurant à L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Garrido Rodrigues, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2005, vol. 537, fol. 35, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089447.3/231/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ING PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 46-48, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.669.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe Catry (dont l'adresse professionnelle est sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), et ratifie la nomination de Monsieur Cédric Roland-Gosselin (dont l'adresse professionnelle est sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), en remplacement.

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs:

- Marc van de Walle,
- Georges Wolff,
- Cédric Roland-Gosselin,

(l'adresse professionnelle de ces derniers est sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Le Président prend acte de l'acceptation de leur mandat, par les administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089780.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**JER EUROPE FUND III 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 116.035.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091257.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.795.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2005*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide unanimement la révocation des membres du conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Serge Neveux, demeurant à F-57290 Fameck, 15, rue St. Etienne;
- Madame Sabrina Sigali, demeurant à F-57290 Fameck, 15, rue St. Etienne;
- Monsieur Gérard Neveux, demeurant à F-57330 Kanfen, 55, route de Zoufftgen.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la nomination des personnes suivantes au conseil d'administration:

- Monsieur Serge Neveux, demeurant à F-57290 Fameck, 15, rue St. Etienne;
- Madame Sabrina Sigali, demeurant à F-57290 Fameck, 15, rue St. Etienne;
- Monsieur Gérard Neveux, demeurant à F-57330 Kanfen, 55, route de Zoufftgen.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide unanimement la révocation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

*Septième résolution*

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves au poste de commissaire aux comptes de la société. Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

*Huitième résolution*

Les actionnaires approuvent unanimement la révocation de l'administrateur-délégué actuellement en vigueur, à savoir, Monsieur Serge Neveux, demeurant à F-57290 Fameck, 15, rue St. Etienne.

*Neuvième résolution*

Les actionnaires décident unanimement de nommer Monsieur Serge Neveux, demeurant à F-57290 Fameck, 15, rue St. Etienne comme administrateur-délégué pour la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04905. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089924.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**GRATINGS EUROPE INDUSTRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 103.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 20 juillet 2006 que:

1) Suite à la démission de Madame Nelly Noël de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 30 novembre 2005, a été nommé administrateur en remplacement Monsieur Jean-Jacques Koch, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 17A, rue des Muguets.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Suite à la démission de Monsieur Roger Greden de ses fonctions d'administrateur-délégué, a été nommé administrateur-délégué en remplacement Monsieur Jean-Jacques Koch, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04893. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089954.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**HEMERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 118.680.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Antinori, vice-président de société, né à Metz (France), le 26 juillet 1961, demeurant à D-60323 Francfort-sur-le Main, 14 Friedrichstrasse (Allemagne), ici représenté par Monsieur Christophe Antinori, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HEMERA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux, sans toutefois être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent mille (500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

## Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Thierry Antinori, prédésigné, cinquante actions . . . . .	50
2.- Monsieur Christophe Antinori, prédésigné, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

## Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros:.

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

b) Monsieur Thierry Antinori, vice-président de société, né à Metz (France), le 26 juillet 1961, demeurant à D-60323 Francfort-sur-le Main, 14 Friedrichstrasse (Allemagne);

c) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Guillaume Bernard, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

5.- La durée du mandat des administrateurs a été fixée à trois ans et celui du commissaire à un an.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Antinori, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2006, vol. 537, fol. 25, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(091223.3/231/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**KARIFIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.203.

## DISSOLUTION

## Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 29 juin 2006, enregistré à Remich le 30 juin 2006, volume 470, folio 60, case 8, aux droits de douze euros (12,- EUR),

que la société KARIFIA S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich le 16 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 442 du 13 août 1997, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 59.203,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090170.3/5770/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**PARTRADE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 103.220.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2006*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Brunello Donati, profession libérale, demeurant à via Nogo (Ticino), CH-6950 Sala Capriasca, Suisse, Président.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090031.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**TRUCY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 118.682.

## STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Luc Largillier, responsable chantier, né à Lille (France), le 26 avril 1970, demeurant à F-83143 Le Val, 34, Chemin Sainte Catherine (France);

2.- Monsieur Jean-Christophe Tozza, dentiste, né à Hyères (France), le 28 mars 1981, demeurant à F-13005 Marseille, 35, rue d'Isly (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TRUCY S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Jean-Luc Largillier, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Monsieur Jean-Christophe Tozza, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

### Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
  - Monsieur Jean-Luc Largillier, responsable chantier, né à Lille (France), le 26 avril 1970, demeurant à F-83143 Le Val, 34, Chemin Sainte Catherine (France);
  - Monsieur Jean-Christophe Tozza, dentiste, né à Hyères (France), le 28 mars 1981, demeurant à F-13005 Marseille, 35, rue d'Isly (France);
  - Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
  - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Luc Largillier, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Largillier, J.-Ch. Tozza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2006, vol. 537, fol. 10, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(091230.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

### LEI ANTERRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.258.

### EXTRAIT

Michel van Krimpen et Alan Botfield, en tant que gérants de la Société, font remarquer que leur adresse professionnelle est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091269.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**AC FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. REPLAY INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 118.031.

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme REPLAY INVESTMENTS S.A. (the «Company») having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed before the undersigned notary on 28th June 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by Pierre Stemper, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Naim Gjonaj, director, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Stella Le Cras, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed *ne varietur* will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholder declares having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Change of the name of the Company from REPLAY INVESTMENTS S.A. to AC FASHION INVESTMENTS S.A. and consequential amendment of Article 1 of the Articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a Société Anonyme, under the name of AC FASHION INVESTMENTS S.A.

2. Change of the object of the Company and consequential amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

«The Company's sole purpose is to take participations, in any form whatsoever, in the holding company (the «Holding Company») of the group comprising the Italian company FASHION BOX S.p.A., a company incorporated and organised under the laws of Italy, and the other companies controlled, directly or indirectly, by FASHION BOX S.p.A. (the «Group»), to grant to the Holding Company or the other enterprises which form part of the Group any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July 1929, on Holding Companies. The Company will not take or hold any participation in any other commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises which does not form part of the Group.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to change of the name of the Company from REPLAY INVESTMENTS S.A. to AC FASHION INVESTMENTS S.A.

Consequently the meeting resolved to amend Article 1 of the Articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a Société Anonyme, under the name of AC FASHION INVESTMENTS S.A.

*Second resolution*

The meeting resolved to change of the object of the Company and to amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

«The Company's sole purpose is to take participations, in any form whatsoever, in the holding company (the «Holding Company») of the group comprising the Italian company FASHION BOX S.p.A., a company incorporated and organised under the laws of Italy, and the other companies controlled, directly or indirectly, by FASHION BOX S.p.A. (the «Group»), to grant to the Holding Company or the other enterprises which form part of the Group any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July 1929, on Holding Companies. The Company will not take or hold any participation in any other commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises which does not form part of the Group.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Whereof the deed was drawn up in Luxembourg, and the appearing persons have signed together with the undersigned Notary.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet,  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REPLAY INVESTMENTS S.A. (la «Société») ayant son siège social à Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentant le 28 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M. Pierre Stemper, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Naim Gjonaj, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Mme Stella Le Cras, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que l'actionnaire déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

1. Modification du nom de la Société de REPLAY INVESTMENTS S.A. en AC FASHION INVESTMENTS S.A. et modification conséquente de l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de AC FASHION INVESTMENTS S.A.

2. Modification de l'objet social de la Société et l'Article 3 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans la société holding (la «Société Holding») du groupe comprenant la société italienne FASHION BOX S.p.A., une société constituée et organisée selon les lois italiennes, et les autres sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par FASHION BOX S.p.A. (le «Groupe»), d'octroyer à la Société Holding ou aux autres entreprises qui font partie du Groupe, toute assistance, prêt, avance ou garantie, et finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société, sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. La Société ne prendra ou détiendra des participations dans aucune autre société commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, qui ne fait pas partie du Groupe.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de changer le nom de la Société de REPLAY INVESTMENTS S.A. en AC FASHION INVESTMENTS S.A.

Partant, l'assemblée a décidé de modifier l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de AC FASHION INVESTMENTS S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de changer l'objet social de la Société et l'article 3 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans la société holding (la «Société Holding») du groupe comprenant la société italienne FASHION BOX S.p.A., une société constituée et organisée selon les lois italiennes, et les autres sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par FASHION BOX S.p.A. (le «Groupe»), d'octroyer à la Société Holding ou aux autres entreprises qui font partie du Groupe, toute assistance, prêt, avance ou garantie, et finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. La Société ne prendra ou détiendra des participations dans aucune autre société commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, qui ne fait pas partie du Groupe.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire soussigné.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, reconnaît qu'à la requête des parties ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Stemper, N. Gjonaj, S. Le Cras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Elvinger.

(091341.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**AC FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. REPLAY INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 118.031.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43356 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091343.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**MERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 79.402.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 mars 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

*Signataires catégorie A:*

- APURANDO S.A., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama;
- GUNSBURY INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama.

*Signataire catégorie B:*

- STARDUST VENTURES S.A., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090044.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**CASTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 45.716.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 mai 2006 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
  - Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
  - Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
  - Monsieur Mattia Malacalza, Administrateur de sociétés, demeurant au 3, Via San Lorenzo, CH-6900 Lugano (Suisse),
  - Monsieur Roberto Galeri, Administrateur de sociétés, demeurant au 20, Via Pico, CH-6900 Lugano (Suisse),
- ont été réélus Administrateurs pour une durée d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006,
- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- a été réélu Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091228.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 52.327.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2006*

- Les mandats, en tant qu'administrateur, de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondorlange, Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant au 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg et Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- La mandat en tant que commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, R.C.S. Luxembourg B N° 61.417, ayant son siège social au 2, Millegassel, L-2156 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour SARMOD INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090133.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**diffusion saint-paul, Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R. C. Luxembourg B 65.930.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2006*

Suite à la démission de Monsieur Charles Ruppert, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Egon Seywert nouveau membre du conseil d'administration et de lui conférer la fonction de président du conseil d'administration. Son mandat viendra à terme à l'issue de l'assemblée générale en 2010.

M. Seywert demeure à 1, rue de l'Eglise, L-3378 Livange.

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes Monsieur Georges Heirendt. Son mandat viendra à terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2010.

M. Heirendt, qui demeure à 2, allée Carmel, L-1354 Luxembourg, a été nommé en remplacement de M. Seywert.

*Dorénavant le conseil d'administration se compose comme suit:*

- 1) Monsieur Egon Seywert, président;
- 2) Madame Géraldine Weber, membre;
- 3) Monsieur Marc Weyer, membre.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Georges Heirendt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

E. Seywert

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091216.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**HAUS MEERBLICK S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 118.691.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B 47.765, a company established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, here represented by Mrs Catherine Dewez, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on August 24, 2006.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B 47.852, a company established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, here represented by Mrs Catherine Dewez, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on August 24, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company (société anonyme) under the name of HAUS MEERBLICK S.A.

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, save where the Law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation. The record of such increase or reduction of capital may be given by the general meeting to the Board of Directors.

The general meeting called to deliberate either on the increase of capital or the authorization to increase the capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

A written decision, approved and signed by all the Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers, who need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the general meeting.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

**Art. 8.** Every Director of the Company shall be indemnified by the Company against all losses, damages or expenses which any such Director may incur or become liable to by reason of any action or proceeding in his quality of passed or present Director, except for the case where in such action or proceeding, he shall be finally condemned for gross negligence or wilful mismanagement.

**Art. 9.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 10.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 30th of June at eleven a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 12.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore; every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 13.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 14.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 15.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2007.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, six hundred and twenty shares . . . . .	620
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, six hundred and twenty shares . . . . .	620
Total: one thousand two hundred and forty shares . . . . .	1,240

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand one hundred and fifty (2,150.-) Euro.

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B 47.765, a company established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
  - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, a company established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
  - c) INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, a company established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 3) The following has been appointed Auditor:
  - IB MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.699, a company established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B 47.765, une société établie et ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,  
ici représentée par Mme Catherine Dewez, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 août 2006.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B 47.852, une société établie et ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,  
ici représentée par Mme Catherine Dewez, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 août 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAUS MEERBLICK S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions immobilières ou mobilières, que la Société estimera utiles pour l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, six cent vingt actions . . . . .	620
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, six cent vingt actions . . . . .	620
Total: mille deux cent quarante . . . . .	1.240

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent cinquante (2.150,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
  - a) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
  - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
  - c) INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
IB MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.699, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dewez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, vol. 155S, fol. 15, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

A. Schwachtgen.

(091344.3/230/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**PUBLILATINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 53.875.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2006*

Les mandats de Messieurs Jean Vanolst et Egon Seywert sont renouvelés pour une période de six (6) ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2012.

Suite au départ en retraite de Monsieur Freddy Thyès, l'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Georges Heirendt. Il sera nommé pour une période de six (6) ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2012. M. Heirendt demeure à 2, allée Carmel, L-1354 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'année 2006. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Dorénavant le conseil d'administration se compose comme suit:

- 1) Monsieur Jean Vanolst, président;
- 2) Monsieur Egon Seywert, membre;
- 3) Monsieur Georges Heirendt, membre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

J. Vanolst

*Président du conseil d'administration, Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04895. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091229.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**LOGITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 49.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(091221.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**LOGITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 49.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(091220.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**OFIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 36.856.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 juillet 2006 que:

- Monsieur Vittorio Malacalza, Administrateur de sociétés, demeurant au 39, Via Monte Zoveto, I-16100 Gênes (Italie), Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Davide Malacalza, Administrateur de sociétés, demeurant au 19/4, Via Alberto Liri, I-16100 Gênes (Italie),
- Monsieur Mattia Malacalza, Administrateur de sociétés, demeurant au 3, Via San Lorenzo, CH-6900 Lugano (Suisse),
- Monsieur Roberto Galeri, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 20, Via Pico, CH-6900 Lugano (Suisse),

ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011,

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- a été réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091232.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l., SICAR,****Société d'Investissement en Capital à Risque sous la forme de société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 106.281.

## EXTRAIT

Michel van Krimpen, en tant que gérant de la Société, fait remarquer que son adresse professionnelle est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091272.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**SAMT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. STANMORE S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 70.488.

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STANMORE S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.488, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 689 du 15 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edgard Thirion, administrateur de sociétés, demeurant à Miramas (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Thirion, administrateur de sociétés, demeurant à Lamanon (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale de STANMORE S.A. en SAMT INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la fourniture de prestations de services et suivi de travaux dans les domaines du bâtiment et des travaux publics. La société pourra en outre réaliser toutes études techniques, mise en place de process et toutes prestations dans le domaine de l'ingénierie appliquée aux travaux publics et à ceux du bâtiment.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également créer, acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle peut également gérer des budgets publicitaires ou autres.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SAMT INTERNATIONAL S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinea de l'article un des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination SAMT INTERNATIONAL S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social en modifiant l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la fourniture de prestations de services et suivi de travaux dans les domaines du bâtiment et des travaux publics. La société pourra en outre réaliser toutes études techniques, mise en place de process et toutes prestations dans le domaine de l'ingénierie appliquée aux travaux publics et à ceux du bâtiment.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également créer, acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle peut également gérer des budgets publicitaires ou autres.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Thirion, Y. Hell, F. Thirion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 57, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

J. Elvinger.

(091363.3/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

### **SAMT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. STANMORE S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 70.488.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43398 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091365.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

### **AGGREGATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.050,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.373.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 juin 2006 que:

1. L'assemblée décide de réélire gérant de Classe B:

- Monsieur Andrew Gardner, né à Blackburn (UK), le 28 mars 1972 et résidant au 96, Marcer Crescer, BB4-4DX Helshore (UK);

- Monsieur James Peter Banfi, né à Birkenhead (UK), le 25 février 1953 et résidant à Ainsworth Lane, Crowton Cottage, GB-CW8 2RS Crowton, Chesire (UK).

2. L'assemblée décide de réélire gérant de Classe A:

- Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964 et résident professionnellement au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des gérants viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 24 septembre 2006.

3. L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Lim Chen Kwoung Lam Thoun Mine et Monsieur Devaragen De Marco en qualité des gérantes de la société.

4. L'assemblée décide de nommer gérant de Classe A:

- Madame Sonia Linz, née à Bettembourg, le 10 avril 1958 et résidant professionnellement au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Monsieur Georges Deitz, né à Luxembourg, le 8 juin 1958 et résidant professionnellement au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des gérants viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 24 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091463.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**SPAQUI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 47.623.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle ajournée des actionnaires de la société en date du 30 juin 2006*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas,
- M. Pelayo Rubio Rubiralta, of Josep Irla I Bosch 8, Barcelona, Spain,
- M. Steven Georgala, 4, avenue Eglé, 75008 Paris, France.

*Commissaire aux comptes:*

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091243.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**BRACHEM S.A., BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE, Société Anonyme,  
(anc. TBU-7 S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 117.971.

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme TBU-7 S.A. (the «Company») having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on 28th June, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Naim Gjonaj, director, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Stella Le Cras, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of the denomination of the Company from TBU-7 S.A. to BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (in abbreviation BRACHEM S.A.) and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in BRACHEM ACQUISITION S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of BRACHEM ACQUISITION S.C.A. It may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations in order to directly or indirectly facilitate the accomplishment of its purpose.»

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting resolved to amend the denomination of the Company from TBU-7 INTERNATIONAL S.A. to BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (in abbreviation BRACHEM S.A.).

As a consequence, the meeting resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 1. Form, Name** There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (in abbreviation BRACHEM S.A.).»

*Second resolution*

The meeting resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in BRACHEM ACQUISITION S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of BRACHEM ACQUISITION S.C.A. It may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations in order to directly or indirectly facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed has been signed in Luxembourg, on the day said.

The deed has been signed by the notary and the appearing persons.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TBU-7 S.A. (la «Société») avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte passé par-devant le notaire soussigné le 28 juin 2006 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Stemper, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr Naim Gjonaj, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Stella Le Cras, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Modification de la dénomination de la Société de TBU-7 S.A. à BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (en abrégé BRACHEM S.A.) et partant modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans BRACHEM ACQUISITION S.C.A. et d'agir comme associé responsable et gérant de BRACHEM ACQUISITION S.C.A. Elle peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qu'elle considère utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres afin de faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a de manière unanime pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination de la Société de TBU-7 INTERNATIONAL S.A. à BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (en abrégé BRACHEM S.A.).»

Partant l'assemblée a décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (en abrégé BRACHEM S.A.).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans BRACHEM ACQUISITION S.C.A. et d'agir comme associé responsable et gérant de BRACHEM ACQUISITION S.C.A. Elle peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qu'elle considère utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres afin de faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire soussigné.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Signé: P. Stemper, N. Gjonaj, S. Le Cras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 51, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Elvinger.

(091358.3/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**BRACHEM S.A., BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE, Société Anonyme,  
(anc. TBU-7 S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43358 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091361.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**JER EUROPE FUND III 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.485.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091259.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**HANDLOWY INVESTMENTS II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.343.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associés du 4 août 2006*

Sont nommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée des associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

*Signature de catégorie A:*

- M. Tomasz Czalbowski, employé de banque, demeurant Chalubinskiego 8, 00-613 Varsovie (Pologne),
- Mme Joanna Laczynska-Suchodolska, économiste, demeurant Przy Agorze 13 m. 5, 01-960 Varsovie (Pologne),
- M. Mariusz Cholewa, économiste, demeurant Rowna 54/6, 80-067 Gdansk (Pologne).

*Signature de catégorie B:*

- M. Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- M. Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- M. Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091286.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**JER VICTOR HUGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.443.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091260.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**JER BISHOPSGATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.093.

*Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 30 juillet 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen,
- Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091262.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**INFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 12.370.

*Cession de parts sociales*

La soussignée Madame Odette Lucius-Schartz (retraîtée), née à Luxembourg, le 10 janvier 1935, demeurant à Luxembourg, 11, rue Pierre Kohner, L-1871,

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit, à

Monsieur Georges Lucius (agent immobilier), né à Luxembourg, le 24 octobre 1971, demeurant à Mondorf-les-Bains, 7, avenue G.-D. Charlotte, L-5654,

ici présent et ce acceptant, deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de la société à responsabilité limitée INFRALUX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 4, rue de Hesperange, L-1731, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 12.370 pour le prix de mille euros (1.000,- EUR) (prix de toutes les parts), montant qu'elle déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2006.

O. Lucius-Schartz / G. Lucius.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08272. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091339.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**LEI UK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 106.283.

## EXTRAIT

Michel van Krimpen et Alan Botfield, en tant que gérants de la Société, font remarquer que leur adresse professionnelle est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091274.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**LNR EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.839.

## EXTRAIT

Michel van Krimpen, en tant que gérant de la Société, fait remarquer que son adresse professionnelle est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091275.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**BOLNIEVI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 98.307.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour *BOLNIEVI HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(092864.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

---

**CELLULAR ENERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.276.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 août 2006*

1. La démission de Monsieur Federico Innocenti de son poste d'administrateur est acceptée.

2. Monsieur Régis Donati, Expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CELLULAR ENERGY S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091307.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,-.**

 Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 111.797.

*Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 28 juin 2006*

Le Conseil de Gérance de MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:  
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

H. van de Sanden / M. Meskin.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091280.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**LP1 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 44.300,-.**

 Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 90.734.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091284.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**NEC PHILIPS UNIFIED SOLUTIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

 Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 115.123.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2006*

Monsieur Frans Schmetz préside l'assemblée. Il désigne Monsieur Kris Vangilbergen comme secrétaire et Monsieur A. Francart accepte la fonction de scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose que:

1. La majorité du capital est représentée et qu'il n'y a pas lieu de présenter les justificatifs de la convocation à l'assemblée.

2. L'actionnaire présent s'est conformé aux prescriptions statutaires.

3. L'assemblée ainsi constituée peut délibérer et décider valablement de l'ordre du jour:

1. Démission et nomination des administrateurs.

Cela étant dit, monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Démission et nomination des administrateurs.

L'assemblée accepte la démission des trois administrateurs:

- Monsieur Frans Schmetz, domicilié au 3743 KN Baarn (Nederland), Oude Utrechtseweg 8A,

- Monsieur Alfred Francart, domicilié au 3320 Hoegaarden, Kauterhof 55, et

- Monsieur Kris Vangilbergen, domicilié au 3010 Kessel-Lo, Eeuwfeeststraat 26,

 avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006, et décide de nommer comme administrateurs, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2006:

- Monsieur Philippe Bosmans, domicilié au 3390 Tielt, Berkendreef 38,

- Monsieur Paul Eloot, domicilié au 9260 Wichelen, Keizershof 12 et monsieur Eric Rosier, domicilié au 2970 Schilde, Dageraad 2.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011 qui statue sur les comptes annuels de 2010.

Le mandat de ces administrateurs est exercé à titre gratuit. Conformément aux statuts, deux administrateurs agissant conjointement peuvent engager la société.

*Procès-verbal*

Il est donné lecture du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

K. Vangilbergen / F. Schmetz / A. Francart

Secrétaire / Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08369. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(091346.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.591.200,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 103.425.

Modification du numéro R.C.S. de l'associé:

FASHION ONE MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH & CO KG

Handelsregisternummer: 9 HRA 120.385.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091290.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**DHCRE II FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 113.168.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Modification de l'adresse professionnelle de l'associé:

DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091296.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**DH KENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 113.802.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Modification du siège social de l'associé:

DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091298.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**SCHNEIDER CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 70.302.

*Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2006*

L'assemblée générale ordinaire a pris la résolution suivante:

*Résolution*

Décide de nommer AFC BENELUX, S.à r.l. (R.C. B 60.162), 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, commissaire aux comptes en remplacement de MAZARS S.A. (R.C. B 52.648) avec effet immédiat.

AFC BENELUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091445.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 113.167.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Modification de l'adresse professionnelle de l'associé:

DHCRE II HoldCo I, S.à r.l., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06635. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091299.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**DH RESIDENCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 56.250,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 114.972.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Modification du siège social de l'associé:

DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06641. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091304.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**FONDATION ALZHEIMER, Etablissement d'Utilité Publique.**

R. C. Luxembourg G 91.

*Composition du conseil d'administration au mois d'août 2006*

Président	Krecké Jeannot	92, bd. de la Pétrusse	L-2320 Luxembourg
Vice-Président	Diederich Paul	19, am Bounert	L-6975 Rameldange
Secrétaire	Pir Raymond	B.P. 1865	L-1018 Luxembourg
Trésorier	Schumacher Edmond	37, rue M. Engels	L-1465 Luxembourg
Membres	Scheifer Guy	151, avenue Salentiny	L-9080 Ettelbruck
	Bettel Xavier	19, rue Blochausen	L-1243 Luxembourg
	Koch Paul	B.P. 1342	L-1013 Luxembourg
	Meyers Paul Henri	1, rue Auguste Tremont	L-2624 Luxembourg
	Nathan Michel	76, rue J.-P. Michels	L-4243 Esch-sur-Alzette
	Weiler Lucien	9, rue du St. Esprit	L-1475 Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07485. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091321.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**CONSHIP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 101.143.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

(091482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**BIOSYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.457.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2005*

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité:

De prolonger la délégation de la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Thierry Baudry, conformément à l'habilitation au Conseil d'Administration donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 11 octobre 2005.

M. Thierry Baudry conservera le titre d'Administrateur-délégué jusqu'à la date du 24 mai 2011 et partant pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091411.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**LAGROS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 79.751.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006*

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans renouvelables, les mandats d'administrateurs de Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et de Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans renouvelables au poste d'administrateur de la société, Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en remplacement de Madame Nadia Meyer.

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans renouvelables le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091415.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**CERAFIRST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.756.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 26 juin 2006 à 10.00 heures au siège social*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Mme Maria Cristina Minozzi de sa fonction d'administrateur en date du 22 juin 2006, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 22 juin 2006, Mme Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974, à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CERAFIRST S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(091423.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**CHARISMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 67.890.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2006 que:

- M. Georges Deitz et Mme Sonja Linz ont été révoqués de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommés administrateurs avec effet immédiat, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2006:

\* M. Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

\* M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie, B-6600 Bastogne; et,

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a été révoquée de son mandat de commissaire avec effet immédiat.

- La société PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.469, a été nommée commissaire avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 31 décembre 2006.

- Le siège de la société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour CHARISMA S.A.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091416.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**ICHIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.329.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006*

- L'Assemblée décide de renouveler pour une période de 6 ans le mandat de Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, et de Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateurs de la société.

- L'Assemblée décide de nommer pour une période de 6 ans Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091417.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**EURO-PLAN & PROJEKT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 84.175.

Par la présente, je vous informe de ma démission du poste d'Administrateur de votre Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Jean-Marie Kontz.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091489.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**SISTEMA TESSILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.954.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 juillet 2006 à 9 heures au siège social*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Mme Pascale Mariotti, née le 27 avril 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 24 juillet 2006, M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SISTEMA TESSILE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091421.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**MARAMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.289.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 17 juillet 2006 à 9.30 heures au siège social*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Pascale Mariotti, née le 27 avril 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 17 juillet 2006, M. Eric Scussel, né le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091434.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---